



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 61533

## Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur le développement du tourisme en France. Le tourisme est un secteur d'activité important en France qui représente plus de 7 % de notre richesse nationale. Pour autant, ce secteur souffre d'un manque de reconnaissance et éprouve des difficultés à recruter du personnel. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour susciter des vocations et valoriser l'image des métiers liés au tourisme.

## Texte de la réponse

Après six mois de travaux ayant réuni de nombreux acteurs de la filière, un plan d'action a été élaboré pour conforter la place de la France au premier rang des destinations touristiques du monde. Pour passer de 84 à 100 millions de visiteurs étrangers par an, le gouvernement a pris plusieurs décisions concrètes, concernant le développement de l'offre touristique française, la qualité de l'accueil que la France réserve aux touristes, le numérique ou encore l'accès des ménages français les plus modestes aux vacances. Toutefois, pour compléter ces efforts, le gouvernement s'attache à valoriser les métiers du tourisme et à encourager les jeunes à s'engager dans cette voie. C'est la raison pour laquelle il a été décidé dans le cadre des assises que le tourisme ferait partie des trois secteurs stratégiques pour la mise en place de 100 000 formations prioritaires pour l'emploi, grâce à l'appui de l'État, de Pôle emploi, des organismes paritaires et des régions. En complément, des propositions seront faites pour valoriser la formation aux métiers du tourisme dans le cadre du conseil de promotion du tourisme que le ministre des affaires étrangères et du développement international a établi en 2014 dans la foulée des assises. L'un des chantiers du conseil portait effectivement sur la formation. Le ministre des affaires étrangères et du développement international en présentera la conclusion en juin. La promotion et la communication autour des métiers du tourisme sera possible grâce à l'enveloppe financière du fonds de modernisation restauration et hôtellerie. Une partie de ce fonds constitué de contributions des professionnels du secteur pourra être consacrée à la valorisation des métiers du tourisme.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Armand Martin](#)

**Circonscription :** Marne (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61533

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 juillet 2014](#), page 6070

**Réponse publiée au JO le :** [2 juin 2015](#), page 4087